

EXEMPLES STANDARDISÉS DE REMBOURSEMENT AU 01/01/2020

Les exemples fournis ci-dessous ont pour objet de vous permettre d'estimer, pour une situation et un tarif donné (présenté en euros), les remboursements de l'assurance maladie obligatoire, ceux de l'assurance maladie complémentaire ainsi que le(s) reste(s) à charge éventuel(s).

Ces exemples sont dépourvus de valeur contractuelle et n'engagent pas notre organisme sur le montant de remboursement complémentaire qui vous sera effectivement dû par nous en cas de dépense de santé correspondant à l'un de ces exemples. En effet, les remboursements complémentaires sont tributaires du montant des bases de remboursement et des règles d'intervention de la Sécurité sociale, susceptibles d'évoluer en cours d'année.

En outre, les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social relevant du Régime général de Sécurité sociale suivant : patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.

COLLECTIVIA 2

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement de la Mutuelle VIASANTÉ	Reste à charge	Commentaires
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	20.00€	0.00€	Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00€	247,70€	107.30€	0.00€	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00€	247,70€	159.85€	23.45€	Prix moyen national de l'acte
SOINS COURANTS					
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50€	7.50€	1.00€	Tarif conventionnel
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9.00€	1.00€	Tarif conventionnel
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00€	20,00€	15.00€	9.00€	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00€	15,10€	6.90€	34.00€	Prix moyen national de l'acte
AIDES AUDITIVES					
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)**	1 100,00€	210,00€	890.00€	0.00€	Prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille**	1 476,00€	210,00€	240.00€	1026.00€	Prix moyen national de l'acte
OPTIQUE					
Équipement optique de classe A : monture + 2 verres unifocaux (équipement 100% santé)***	125,00€	22,50€	102.50€	0.00€	Prix limite de vente
Équipement optique de classe B : monture + 2 verres unifocaux	345,00€	0,09€	139.91€	205.00€	Prix moyen national de l'acte
DENTAIRE					
Détartrage	28,92€	20,24€	8.68€	0.00€	Tarif conventionnel
Couronne céramo-métallique sur incisive, canine et première pré-molaire (prothèse 100% santé)	500,00€	84,00€	416.00€	0.00€	Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxième pré-molaire	538,70€	84,00€	286.00€	168.70€	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70€	75,25€	282.25€	181.20€	Prix moyen national de l'acte

* Ces tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie par l'UNOCAM. Ils sont établis sur les dernières données disponibles dans le système national de données de santé (SNDS).

** Pour un adulte de 20 ans ou plus.

*** Verre unifocal de classe A, sphère [-4,00 à -6,00].